

Commune de MARCELLUS

Séance du Conseil Municipal du 4 Avril 2014

Convocation du 31 mars 2014

Présents : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, CAIN Marie-Dominique, MARTIN Sandrine, LECOMTE Christelle, BRESSON Jacques, BAZAS Jean-Marie, DUBOURDIEU Leslie, CASTETS Joël, LAFITTE Frédéric, SCHLEGEL Loïc, MONTILLAUD Jean-Luc, FRECCHIAMI François, MIRAMBET Sébastien.

Secrétaire de séance : Leslie DUBOURDIEU.

CR du 28.03.2014 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n°18 : indemnité de fonction du Maire.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'indemnité de fonction des élus est fixée par un taux en pourcentage de la valeur mensuel de l'indice brut 1015 et en fonction de la population de la commune. Ainsi pour Marcellus le taux maximal est de 31 % de l'IB ce qui correspond à un montant de 1 178,46 € brut mensuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le taux de 31 %.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 19 : indemnité de fonction des adjoints.

M. le Maire informe le conseil municipal que de la même façon que précédemment le taux maximal pour les adjoints est de 8,25 %.

M. le Maire propose de fixer un taux pour le Premier adjoint égal à 8,25 % (soit 313,62 € brut mensuel) et pour les trois autres adjoints un taux de 7,50 % (soit 285,11 € brut mensuel).

Le conseil municipal accepte de voter les taux ainsi répartis.

III Dossier n° 3 : Délibération n° 20 : relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Pour des raisons de simplifications administratives M. le Maire propose au conseil municipal de lui accorder les délégations suivantes :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les reprises d'alignement en publication d'un document d'urbanisme,
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 du même code dans les conditions fixées par le conseil municipal,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 10 000 Euros.

Le conseil municipal accepte d'accorder les délégations ci-dessus au Maire.

IV - Dossier n° 4 : Délégation de fonctions aux adjoints.

M. le Maire présente les délégations de fonction des quatre adjoints :

Premier adjoint (Bernard Dio) : délégation générale de la gestion des bâtiments, des équipements et du personnel.

Et d'une façon générale, dans le cas d'absence ou d'empêchement du Maire, celui-ci sera provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par M. Dio Bernard.

Deuxième adjoint (Sandrine Martin) : délégation générale de la gestion administrative et financière et le suivi de l'école.

Troisième adjoint (Marie-Dominique Cain) : délégation générale de la gestion administrative et sociale et le suivi de l'école.

Quatrième adjoint (Bernard Reynaud) : délégation générale de la gestion de la voirie sur la commune, des bâtiments et des équipements communaux.

Ces délégations sont accordées par arrêté municipal.

V - Dossier n° 5 : Délégation de signature aux adjoints.

M. le Maire accorde une délégation de signature au 1^{er} adjoint et au 2^{ème} adjoint (Benard Dio et Sandrine Martin) pour toutes pièces d'état-civil et toutes pièces comptables.

Cette délégation est accordée par arrêté municipal.

VI - Dossier n° 6 : Délégation de signature au secrétariat.

M. le Maire donne délégation de signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision à la secrétaire de Mairie, Marie-José DA COSTA.

Cette délégation est accordée par arrêté municipal.

VII - Dossier n° 7 : Délibération n° 21 : Election des délégués au SDEE 47.

Arrivée de Sébastien Mirambet.

Suite aux élections des 23 et 30 mars 2014, il convient d'élire les nouveaux délégués à savoir deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Se portent candidats pour être délégués titulaires : Dio Bernard, Bazas Jean-Marie.

Se portent candidats pour être délégués suppléants : Derc Jean-Claude, Reynaud Bernard.

Le vote se faisant à bulletin secret, les candidats ayant obtenu la majorité absolue, sont élus respectivement délégués titulaires : Dio Bernard et Bazas Jean-Marie, délégués suppléants : Derc Jean-Claude et Reynaud Bernard.

VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 22 : approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de Meilhan Saint-Sauveur.

M. le Maire présente les nouveaux statuts de ce Syndicat. La modification de ces statuts concerne essentiellement la composition du Comité Syndical. Afin de sensibiliser les agriculteurs, il convient pour chaque commune de désigner un délégué membre du conseil municipal et un délégué agriculteur irrigant.

Le conseil municipal accepte la modification de ces statuts.

IX - Dossier n° 9 : Délibération n° 23 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Irrigation de Meilhan Saint Sauveur.

Suite aux élections des 23 et 30 mars 2014, il convient de désigner deux délégués au sein de ce Syndicat.

M. le Maire propose sa candidature pour être délégué et propose la candidature de Eric Gergerès pour être délégué agriculteur irrigant.

Le vote se faisant à bulletin secret, les candidats ayant obtenu la majorité absolue, sont élus respectivement délégués Derc Jean-Claude Eric Gergerès.

M. Eric Gergerès a donné son accord pour être délégué à ce Syndicat.

X - Dossier n° 10 : Délibération n° 24 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Cocumont.

Suite aux élections des 23 et 30 mars 2014, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein de ce Syndicat.

Se portent candidats Jean-Claude Derc et Jean-Luc Montillaud pour être délégués titulaires, et Frédéric Lafitte et Sébastien Mirambet pour être délégués suppléants.

Le vote se faisant à bulletin secret, les candidats ayant obtenu la majorité absolue, sont élus respectivement délégués titulaires Jean-Claude Derc et Jean-Luc Montillaud, délégués suppléants Frédéric Lafitte et Sébastien Mirambet.

XI - Dossier n° 11 : Délibération n° 25 : élection des délégués au SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres.

Suite aux élections des 23 et 30 mars 2014, il convient de désigner deux délégués au sein de ce Syndicat.

Se portent candidat Bernard Reynaud pour être délégué titulaire et Leslie Dubourdieu pour être délégué suppléant.

Le vote se faisant à bulletin secret, les candidats ayant obtenu la majorité absolue, sont élus respectivement délégué titulaire Bernard Reynaud, délégué suppléant Leslie Dubourdieu.

XII - Dossier n° 12 : Délibération n° 26 : élection des délégués au SIPI.

Suite aux élections des 23 et 30 mars 2014, il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléant au sein de ce Syndicat.

Se portent candidats pour être délégués titulaires Jean-Claude Derc, Jean-Marie Bazas et François Frecchiami, pour être délégués suppléants Bernard Reynaud, Joël Castets et Loïc Schlegel.

Le vote se faisant à bulletin secret, les candidats ayant obtenu la majorité absolue, sont élus respectivement délégués titulaires Jean-Claude Derc, Jean-Marie Bazas et François Frecchiami, et délégués suppléants Bernard Reynaud, Joël Castets et Loïc Schlegel.

- Questions diverses.

M. le Maire distribue les feuilles pour la composition des commissions communales.

M. le Maire présente des devis pour l'aménagement du bureau des adjoints : 1 table + 3 caissons + 1 chaise sur roulettes : 1 107,30 € TTC

M. Schlegel va s'occuper des téléphones pour les adjoints.

M. le Maire présente un devis de rayonnage pour 570 €.

-Stade de Marcellus :

M. le Maire présente un devis pour le décompactage du terrain : 1 288 € + la sableuse : 222 €.
Le sable n'est pas compris dans ce devis.

Le conseil municipal autorise le Maire à faire effectuer ces travaux.

Bernard Dio informe le conseil municipal qu'une journée PPMS doit être faite à l'école courant semaine prochaine. Mme Cain sera présente.

M. Bresson informe le conseil municipal que l'éclairage dans le local technique des agents se déclenche régulièrement. Bernard Dio dit qu'il va contacter l'électricien.

La séance est levée à 22h45.

N° délibération	OBJET	N° page
18	Indemnité du Maire	15
19	Indemnité des adjoints	15
20	Délégation consenties au Maire par le conseil municipal	15
21	Election des délégués au SDEE 47	16
22	Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de Meilhan Saint-Sauveur	16
23	Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Irrigation de Meilhan Saint-Sauveur	16
24	Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Cocumont	17
25	Election des délégués au SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres	17
26	Election des délégués au SIPI	17